# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

Nombre de membres en exercice: 15 Nombre de membres présents: 9: Nombre de suffrages exprimés: 13

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINTE AGNES SEANCE DU 13 avril 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Sainte Agnès, dûment convoqué le 8 avril 2016, affichage le 8 avril 2016, s'est assemblé à la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Mr FILIPPI Albert, Maire,

<u>Présents</u>: RAVASIO Christiane, NAZON Sébastien, IMBERT Evelyne, COSTE Josiane, MOSSINO Suzanne, ZAZZERA Christophe, BUTEZ Elodie, BERTHON Mauricette

<u>Absents</u>: ALEXANDRE Régis donne pouvoir à NAZON Sébastien, MATTERA Antoine donne pouvoir à IMBERT Evelyne, BONORA Stéphanie, DELLERBA Hervé donne pouvoir à ZAZZERA Christophe, BIANCHI Franck, BERGOGNE Patrick donne pouvoir à MOSSINO Suzanne.

Il a été conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

BUTEZ Elodie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

#### Délibération n°2/2016

Objet : Vote Compte Administratif 2015 de la commune et affectation du résultat.

Conformément à l'article L2121 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte Administratif 2015 du Budget Communal Comptabilité 2015 du Maire devant être débattu, le Conseil Municipal élit temporairement Madame Christiane RAVASIO, Présidente.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des résultats du Compte Administratif 2015 du Budget Principal de la Commune qui se présente comme suit :

## SECTION INVESTISSEMENT

	901 442,21 €
	- 732 809,61 €
	168 632,60 €
	- 30 740,00 €
=	137 892,60 €
	<b></b>

### SECTION FONCTIONNEMENT

-Résultat de l'exercice 2015		- 21 737,76 €
-Report de l'exercice 2014 (002)		- 19 088,42 €
-Résultat de clôture de l'exercice 2015	=	- 40 826,18 €

Affectation de résultats de la Section Fonctionnement = Au Compte Investissement 1068

Affectation de résultats de la Section d'Investissement =

Au Compte 001 (excédent reporté en investissement) : 168 632.60.€

Conformément à l'article L 2121 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr le Maire doit se retirer au moment du vote.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

**APPROUVE** le Compte Administratif 2015 du Budget Communal **APPROUVE** les reprises et affectations de résultat proposées.

Ainsi fait et délibéré, jour, mois et an que dessus Pour extrait certifié conforme.

> Le Maire, Albert FILIPPI